



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/12/14

Reçu en Préfecture le : 16/12/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 15 décembre 2014
D-2014/763

Aujourd'hui 15 décembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Benoit MARTIN

Convention entre la Ville de Bordeaux et l'A'URBA. Programme partenarial pour l'année 2014. Validation. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est membre de l'Agence d'Urbanisme, l'A-Urba, depuis la signature de la convention –cadre passée en conseil municipal du 25 septembre 2000.

Chaque année, un programme de travail est défini et fait l'objet du versement d'une subvention. Cette subvention s'élève en 2014 à 90 000€.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter en détail le programme de travail de l'année 2014.

1. Rappel du statut et du fonctionnement de l'A-urba

D'après l'article 121.3 du Code de l'urbanisme, les agences d'urbanisme *«ont notamment pour mission:*

- de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale,
- de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux,
- de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
- de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine,
- d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines. ».

Depuis 1970, l'a-urba, agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, assiste les collectivités de la région bordelaise dans leurs réflexions autour du développement urbain. Instrument d'observation, de mémorisation, de prospective, de réflexion et de dialogue, elle travaille à toutes les échelles, du quartier à l'aire urbaine et aux grands territoires girondins, sur les dossiers engageant l'avenir de l'agglomération et du département.

A travers ses différents pôles de compétences techniques, l'agence aide les responsables locaux à prendre les décisions les mieux adaptées pour assurer une croissance harmonieuse de l'agglomération et mettre en œuvre les politiques permettant d'offrir un cadre de vie efficace et satisfaisant pour tous.

L'a-urba propose à ses adhérents des initiatives stratégiques pouvant être transcrites dans des interventions concrètes. Observatoires, planification stratégique, innovation font partie des actions fondamentales qui doivent faire grandir l'agglomération en efficacité urbaine, qualité environnementale et solidarité socio-économique.

Favorisant la diversité thématique et les approches transversales, les productions de l'a-urba sont variées dans leur forme : études, rapports, notes, cartographies, outils interactifs en ligne et autres publications. Les travaux les plus marquants font l'objet de courtes synthèses, de 4 à 8 pages, très largement diffusées à ses partenaires.

Si historiquement les agences furent créées pour favoriser l'intercommunalité, elles aspirent maintenant aussi à y faciliter la gouvernance métropolitaine. Espace d'échanges, de débats et d'acculturation, l'agence favorise le dialogue et la coopération entre les acteurs du territoire.

Le cadre juridique des agences d'urbanisme

Comme toutes les agences d'urbanisme des métropoles françaises, l'a-urba est une association loi 1901 (déclarée en 1969), et relève donc d'un statut privé. Ses membres sont des personnes morales ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement ou d'urbanisme. L'agence n'est ni un maître d'œuvre ni un bureau d'étude. Elle reste propriétaire¹ de toutes ses productions qu'elle met à disposition de l'ensemble de ses partenaires.

Les actions de l'agence doivent s'articuler autour de *missions d'intérêt collectif contribuant à fonder, articuler et harmoniser les politiques publiques portées par ses membres*.

C'est la nature partenariale et l'intérêt collectif des activités inscrites au programme qui exonèrent l'agence et ses partenaires des règles de la commande publique. Les deux critères doivent donc être scrupuleusement respectés.

Forte de ses 55 membres, le fonctionnement partenarial est donc l'essence même de l'agence :

- **Le partenariat dans la gouvernance:** aucun membre ne détient à lui seul la majorité au sein des organes de décision que sont le conseil d'administration et l'assemblée générale.
- **Le partenariat dans les travaux:** l'a-urba exécute chaque année un programme de travail partenarial, élaboré en concertation avec les membres qui participent à son financement. Ceux-ci, appelés «partenaires», ont accès à l'ensemble de nos travaux. Les membres non partenaires n'ont accès qu'aux productions rendues publiques. Le programme de travail partenarial constitue l'élément central du fonctionnement de l'agence d'urbanisme élaboré annuellement avec les partenaires de l'agence. Il est organisé pour positionner l'agence sur des actions à enjeux stratégiques dans l'intérêt commun et résulte de la synthèse des besoins en matière d'analyses, d'observations, d'états des lieux, d'informations, d'études et de prospectives, dont chacun des membres pourra disposer pour définir ses politiques notamment en matière de développement économique, d'habitat, d'urbanisme, d'environnement, de transport et d'aménagement.
La réalisation du travail et, le cas échéant, l'adaptation aux demandes exprimées font l'objet d'un suivi régulier par le comité technique partenarial. Le compte-rendu des activités annuelles fait l'objet d'un rapport présenté à l'assemblée générale accompagné des comptes de résultat et du bilan, certifiés par le commissaire aux comptes.
- **Le partenariat dans le budget :** le coût de la réalisation du programme partenarial annuel, évalué par l'agence, donne lieu à des demandes de subventions à ses membres partenaires, approuvées par le conseil d'administration. Le montant de chacune de ces subventions est fixé au regard de l'intérêt porté par le partenaire au programme de travail, compte tenu notamment des thèmes traités, des observations menées, des analyses développées et des enjeux territoriaux. Les subventions versées sont destinées à financer l'ensemble des activités du programme partenarial. L'agence justifie pour autant, projet par projet, étude par étude, ses investissements en temps.

2. Contenu de la convention 2014

a) 3 sujets principaux demandés par la Ville de Bordeaux pour la convention a-urba- Ville de Bordeaux 2014

- ⇒ **Une participation à la manifestation Agora organisée par la Ville de Bordeaux consacrée aux espaces publics.**

L'a-urba a, tout au long de son histoire, travaillé sur cette thématique. Elle a mené les études de préfiguration du tramway, de l'aménagement des quais, préparé la mise en place des concours de maîtrise d'œuvre sur les grands espaces publics majeurs de l'agglomération, essentiellement sur le territoire bordelais. Plus récemment, elle se concentre sur l'aménagement des espaces publics ordinaires, pour être force de propositions économes, contextualisées et adaptées à l'évolution des modes de vie.

Dans ce cadre, elle a produit et largement diffusé dans le cadre d'Agora une étude prospective sur «les espaces publics à vivre», qui a fait l'objet d'une exposition de vulgarisation à l'attention du grand public lors des 4 jours de la manifestation.

Elle a donc produit des contenus (textes, photographies, cartographies) et pensé une scénographie, en s'appuyant sur une agence de graphistes, Kubik, pour la réalisation du stand. L'exposition comprenait une table d'exposition dédiée à l'évolution des modes de vie et leur impact sur les aménagements d'espaces publics de demain, une immense carte au sol des espaces publics «plages vertes, plages bleues, plages grises» en Gironde, et un téléviseur passant en continu des chiffres clefs sur les espaces publics du territoire communautaire. Le stand a été animé en continu par les équipes de l'agence avec diffusion d'études, discussions informelles et a permis d'offrir aux visiteurs une réflexion sur les espaces publics locaux, une valorisation des références de l'agglomération en la matière.

Production de l'A'urba sur cette demande :

- 55 jours de travail consommés
- Conception du stand et des contenus pédagogiques
- Maquette de l'étude prospective diffusée
- Permanence et présentation au public
- Compétences mobilisées: espaces publics, projet urbain, communication, graphisme 2D

⇒ **La production d'une cartographie communicante sur le projet urbain bordelais, en quatre volets :**

- une carte de format A0 illustre l'ensemble des projets urbains de Bordeaux et sa première couronne sous forme d'à-plats de couleurs pour montrer tous les territoires qui mutent, avec les périmètres d'opérations précis, les extensions de tramway, les projets d'espaces publics, les secteurs en cours d'étude...
- une carte de format A0 récole tous les plans masse des projets urbains de Bordeaux,
- une carte de format A0 récole tous les programmes des projets urbains de Bordeaux (nombre de m² de logements, bureaux, commerces, équipements...),
- une carte, de format A1, qui vise à communiquer la politique urbaine portée par les élus bordelais: la ville qui se construit autour de ses vides (Garonne, quais, espaces verts et publics), qui rayonne au cœur d'une métropole dynamique, qui dispose d'une haute qualité de vie.

Ces travaux ont nécessité de récupérer tous les plans et les programmes à jour des projets bordelais, sur des supports techniques très divers, de les nettoyer, de les récoler et de les homogénéiser dans leur forme, de proposer une touche graphique à même de porter au mieux le marketing territorial de la ville.

Production de l'A'urba sur cette demande :

- 37 jours de travail consommés:
- Carte des projets urbains: actualisation du plan de recollement
- Carte de synthèse des programmes: bilan des programmations par projet d'aménagement
- Carte bordeaux cœur de métropole: recherche graphique et conception
- Compétences mobilisées: projet urbain, DAO, graphisme 2D, SIG

⇒ **Démarrage d'une sensibilisation des élus et services sur la mutualisation des équipements publics.**

L'agence a proposé à la ville de lancer une étude sur les possibilités de mutualisation des équipements publics dans les projets de réhabilitation des équipements existants et dans les projets d'équipements neufs développés dans le cadre des opérations d'aménagement du territoire bordelais. L'étude pouvait se dérouler en trois temps: sensibilisation des élus, diagnostic des équipements existants, stratégie de programmation des équipements publics à l'échelle de la ville, traduction dans des préprogrammes d'équipements publics.

Dans un premier temps, elle a proposé de réunir les élus pour leur présenter quelques projets d'équipements publics aux espaces mutualisés, qui reposent sur l'utilisation d'un même bâtiment par plusieurs établissements en fonction de l'heure et du jour de l'année, et permettent en cela à la collectivité de faire des économies d'investissement et de fonctionnement. Il s'agissait d'un travail d'animation et d'accompagnement d'une réflexion interne ville, afin d'amorcer de nouvelles pratiques au sein des services municipaux, sur la base de projets réalisés, avec des retours d'expérience.

Dans ce but, l'agence a organisé la visite en décembre 2014 d'un pôle éducatif aux Mureaux (78), projet exemplaire de ce type, avec 3 élus et 2 techniciens de Bordeaux, afin d'amorcer le dialogue. Il s'agit d'un îlot comprenant 2 écoles, 1 crèche, 1 restaurant scolaire, 1 ludothèque, 1 parking, 1 centre de loisirs et dont toutes les salles d'activités des écoles, le restaurant et les espaces collectifs sont utilisables, dès que l'école est fermée ou lorsque celle-ci n'utilise pas ces locaux, soit par les services municipaux (centre social, centre d'arts plastiques, fête, concert, projection cinématographique...) soit par les habitants (studio de répétition de musique, café des parents, salle de pratique sportive, manifestations diverses...).

Production de l'A'urba sur cette demande :

- 8 jours de travail consommés
- Préparation de la visite de terrain du Pôle Molière, ville des Mureaux
- Rédaction d'une fiche de cas
- Compétences mobilisées: projet urbain, PAO, communication

b) Le programme de travail partenarial qui concerne la Ville de Bordeaux

Chaque année, la convention a-urba-ville de Bordeaux et la subvention qui en découle permettent également de contribuer au programme de travail partenarial de l'agence sur des études qui intéressent de près la ville:

- Etude Bordeaux Nord
- Etude Rocade 2050
- Etude modalités de production de l'espace public
- Etude de vocation des espaces publics
- Plan de vocation des espaces publics
- Le PLU 3.1:préparation de la phase d'arrêt
- 8ème modification du PLU
- Aménagement de la place Gambetta
- Programmation de la place Latule
- Tableau de bord de l'évolution urbaine
- Conférences partenariales de l'immobilier d'entreprise et habitat neuf
- Observatoire de l'habitat et des modes de vie
- Observatoire de l'activité économique et de l'emploi
- Enquête loyer
- journée d'échange sur la mutualisation et le foisonnement du stationnement

Détail du travail réalisé sur l'étude Bordeaux Nord :

Bordeaux Nord, ce vaste territoire compris entre les bassins à flot et le Grand stade, a donné lieu ces dix dernières années à de nombreuses réflexions ou études et livré plusieurs plans guide. Pour autant, le contexte urbain actuel a fortement évolué, du fait de réalisations

récentes (Grand stade de Bordeaux, Cité des civilisations du vin, pont Jacques Chaban-Delmas, etc.) et de regards renouvelés (50 000 logements, 55 000 ha de nature, etc.). Il s'agit donc de reconsidérer le site sous un angle nouveau et de requestionner la stratégie publique à long terme en s'interrogeant en particulier sur l'équilibre entre le renforcement d'un quartier économique existant et le déploiement de tissus résidentiels nouveaux.

Dans la continuité des travaux engagés en 2013, l'a-urba est venue en appui de la Cub et de la Ville de Bordeaux pour définir une stratégie à long terme (2040/2050). Dans un premier temps, le travail s'est concentré sur la définition des grands choix programmatiques préalables à partir d'une réflexion globale et prospective en termes de programmation à l'échelle de la Cub et de la ville de Bordeaux. Il a ainsi confirmé l'intérêt d'une programmation mixte, plutôt défavorable au tertiaire déjà fortement programmé dans d'autres sites de projet (OIN Bordeaux-Euratlantique notamment), dans une logique de renouvellement urbain. Sur cette première base, deux scénarios programmatiques ont été déclinés, illustrés, affinés, puis comparés, en vue d'un plus large débat, à la fois politique et technique. Des préconisations concernant la révision du PLU ont également été formulées, qui visent à ne pas afficher dans un premier temps de perspectives de mixité afin de maîtriser les coûts du foncier, élément indispensable pour pouvoir un jour envisager le déploiement de locaux d'activités économiques et de logistique urbaine, et permettre le financement d'équipements publics à moindre coût pour la collectivité.

3. Perspectives de la convention 2015

A titre d'information, la ville de Bordeaux a sollicité l'a-urba sur 4 sujets pour l'année 2015 :

- Bilan du stationnement privé sur l'intra-boulevards pour identifier les points durs, les marges de manœuvre dans l'existant, afin de bâtir une cartographie-état des lieux et une stratégie de mutualisations-foisonnements, une traduction possible dans la réglementation, et ainsi contribuer à diminuer les coûts de production de logements lorsque cela est possible ou le blocage de certains projets de logements. Un cahier des charges de l'étude est en cours de formalisation par l'agence pour validation lors d'une réunion avec tous les services de la ville concernés début janvier 2015 et démarrage dans la foulée.
- Quelle économie possible pour de l'agriculture urbaine à Bordeaux? il s'agit de dresser un benchmark INGdes bonnes pratiques françaises et internationales en la matière, avec un zoom sur les acteurs, les coûts, les fonctionnements. Les études menées dans le cadre des 55 000 ha pour la nature ont également donné quelques pistes qu'il est proposé d'approfondir. L'animation d'échanges avec la chambre d'agriculture, des associations de jardins maraichers de proximité, etc. peut également être envisagée.
- Une étude comparative à l'échelle nationale et européenne sur les possibilités de mixité d'usage entre locaux d'activités (petite industrie, artisanat...) et tissus résidentiels.
- Mise à jour des cartographies

En 2015, plusieurs études lancées par l'agence intéresseront également directement la ville de Bordeaux, en particulier :

- Etude sur les boulevards: en complémentarité de l'étude lancée par la direction des déplacements de la CUB sur les transports en commun qui pourraient s'implanter,
- Etudes sur les places Latule et Gambetta,
- Finalisation du guide des aménagements d'espaces publics communautaires et plan de vocation des espaces publics (suites de la démarche nouvelles modalités de production de l'espace public),
- 100 000 emplois dans la métropole,
- Appui à la politique de la ville métropolitaine.

Sur la base de la présentation de l'ensemble de ce programme de travail 2014, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention établie avec l'A-Urba correspondant au programme partenarial pour l'année 2014,

- signer toutes les pièces relatives au paiement de la subvention d'un montant de 90 000 € pour l'année 2014.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 décembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

**CONVENTION ANNUELLE
ANNEE 2014**

ENTRE :

La Commune de Bordeaux,

Représentée par son Maire Monsieur Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du

D'une part,

ET :

L'AGENCE D'URBANISME BORDEAUX MÉTROPOLE AQUITAINE,

Association régie par la loi 1901, représentée par sa Présidente, Madame Véronique Ferreira, dûment habilité par délibération de son Conseil d'administration, domiciliée à Bordeaux, Hangar G2 – Bassin à flot n°1 Quai Armand Lalande – BP 71.

D'autre part

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

L'a-urba et la **Commune de Bordeaux** ont signé le 25 septembre 2000 une convention cadre ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la **Commune de Bordeaux** entend apporter un concours en moyens financiers aux activités menées par l'a-urba au profit de ses membres.

La présente convention a pour objet d'identifier les prises d'intérêt de la **Commune de Bordeaux** au programme partenarial de l'agence et de définir le montant de la subvention de fonctionnement à l'a-urba au titre

de l'année 2014.

ARTICLE 2 – INTERETS PARTICULIERS

Au vue du programme de travail proposé par l'a-urba pour l'année 2014, la **Commune de Bordeaux** marque un intérêt particulier sur les actions suivantes :

- Une participation à la manifestation Agora organisée par la Ville de Bordeaux consacrée aux espaces publics,
- La production d'une cartographie communicante sur le projet urbain bordelais,
- Démarrage d'une sensibilisation des élus et services sur la mutualisation des équipements publics.

La commune de Bordeaux marque également un intérêt particulier pour le programme de travail partenarial de l'a-urba portant sur les études, missions et évènements suivants :

- Etude Bordeaux Nord
- Etude Rocade 2050
- Etude modalités de production de l'espace public
- Etude de vocation des espaces publics
- Plan de vocation des espaces publics
- Le PLU 3.1:préparation de la phase d'arrêt
- 8èmemodification du PLU
- Aménagement de la place Gambetta
- Programmation de la place Latule
- Tableau de bord de l'évolution urbaine
- Conférences partenariales de l'immobilier d'entreprise et habitat neuf
- Observatoire de l'habitat et des modes de vie
- Observatoire de l'activité économique et de l'emploi
- Enquête loyer
- journée d'échange sur la mutualisation et le foisonnement du stationnement

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Pour l'année 2014 la **Commune de Bordeaux** a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 €

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

La subvention sera versée au compte de l'a-urba :
Crédit Coopératif
Code banque : 42559
Code guichet : 00041
Compte numéro : 41020000371
Clé RIB : 38

100% à la signature de la présente convention

ARTICLE 5 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la seule année **2014**. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

ARTICLE 6 – CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le2014

La Présidente de l'a-urba
Véronique Ferreira

Le Maire de la Commune
de Bordeaux
Monsieur Alain Juppé